



## RENOUVELLEMENT ARBITRE SAISON 2018/2019

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-après les informations relatives à votre renouvellement en qualité d'arbitre pour la saison 2018-2019.

### 👉 Délivrance licence

#### 1 – Bordereau de demande de licence :

- Prenez contact avec votre club qui vous remettra votre bordereau de demande pré-imprimé de licence arbitre et les modalités d'assurances.
- Complétez et/ou modifiez les renseignements figurant sur ce bordereau avant de le remettre à votre club qui procédera à son enregistrement en ligne.
- La **date limite de renouvellement (enregistrement par votre club) est fixée au 31 août 2018** (les arbitres renouvelant après cette date ne compteront pas dans les obligations de leur club – article 33 du statut de l'arbitrage)  
*Toutefois nous nous serions reconnaissants de **renouveler votre licence avant le 31 Juillet**, dans le but de vous désigner dès les premiers matchs de la saison 2018-2019.*

#### 2 – Dossier médical :

- Transmettez, **par voie postale**, au District du Jura de Football, votre dossier médical - sous pli confidentiel - **au plus tard dans le délai de 60 jours** à compter de la date de l'enregistrement de votre demande de licence. Passé ce délai, votre demande de licence est annulée.

*Il est toutefois préférable d'effectuer ces deux procédures assez rapidement afin d'être désignable dès le début de saison et ainsi satisfaire aux obligations du club (nombre de matchs arbitrés).*

### 👉 Si vous êtes arbitre indépendant

- Adressez toutes les pièces de votre demande de licence (bordereau et chèque de 40 €) à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, 2 Avenue de la République – BP 36 – 7121 MONTCHANIN
- Adressez votre dossier médical au District du Jura de Football.

### 👉 Démission et/ou changement de statut

- Tout arbitre souhaitant démissionner prendra contact avec son nouveau club qui fera, via Footclubs, une demande de changement de club.
- Tout arbitre souhaitant démissionner et rester sans appartenance (changement de statut) devra transmettre sa demande motivée et sa demande de licence à la Ligue qui se chargera de saisir la demande de démission afin que son ancien club en soit informé → **au plus tard le 31 août 2018**.

### 👉 Questionnaire de renseignements

- Nous joignons au présent courrier un questionnaire de renseignements pour la commission de désignation à retourner **pour le 30 juin dernier délai** afin d'établir les groupes. En cas de non-retour, vous ne serez pas désigné.

Vous souhaitant une bonne fin de saison,  
Recevez nos salutations les meilleures.

**Didier VINCENT,**  
Président C.D.A Jura

Attention,  
Pour que votre dossier soit recevable, veuillez à respecter les délais cités dans les règlements.